|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 30e | 1re | Discours inaugural | 22 novembre 1973 | M. Hugues Lapointe | Lieutenant-gouverneur | PLC |

Madame et messieurs de l'Assemblée nationale, Madam and Gentlemen of the National Assembly,

Le Québec partage avec toutes les autres sociétés modernes une même ambition, celle du développement.

Cet objectif constitue maintenant la raison première de la politique des États. Le développement est devenu la condition nécessaire du progrès des collectivités et de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens,

Cette loi inéluctable de notre époque comporte pour toutes les nations, petites ou grandes, des exigences d'ouverture, de flexibilité et d'imagination qui ont depuis longtemps relégué au second plan la valeur accordée jadis aux systèmes économiques établis et aux formes traditionnelles d'organisation politique des États.

Vous êtes précisément réunis en cette Assemblée pour assumer la responsabilité de développer le Québec d'une façon dynamique et équilibrée. Rien n'est plus important pour vous que d'approfondir votre connaissance du monde dans lequel nous vivons pour pouvoir bâtir le Québec sur des bases vraiment solides.

C'est en cherchant toujours à privilégier les voies du développement que vous pourrez vous montrer dignes de la confiance que le peuple du Québec a mise en vous et que vous témoignerez le mieux de votre bonne compréhension des exigences de notre époque et de la responsabilité que vous avez vis-à-vis du Québec et ceux qui l'habitent.

Your constant effort to favour the way of development will be the surest means to repay the confidence placed in you by the people of Quebec and to demonstrate your clear understanding of the demands of our time and of your responsibilities to the Province of Quebec and its inhabitants.

Au début de cette première session de la trentième Législature du Québec, j'offre mes plus sincères félicitations à tous et chacun des membres de cette Assemblée. La tâche qui vous attend n'est pas facile, elle comporte en ces années cruciales pour l'avenir du Québec le devoir impérieux de donner en toutes circonstances le meilleur de vous-mêmes.

Le gouvernement entend assumer pleinement la responsabilité qui lui revient, c'est-à-dire gouverner le Québec dans le respect des engagements pris et avec la participation de tous les Québécois.

Fondamentalement, l'action du gouvernement en sera une de continuité et d'ouverture; continuité dans cette priorité accordée à la croissance économique qui est absolument essentielle à la sécurité et à la prospérité des Québécois et au progrès social et culturel de la collectivité.

Continuité et en même temps une plus grande ouverture sur des problèmes comme ceux de l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et de la sécurité culturelle des Québécois francophones.

Le Québec est une terre d'Amérique avec qui il partage un très grand nombre de valeurs qui ont depuis longtemps façonné une solidarité qui apporte au développement de notre société une contribution particulière positive. Une solidarité encore plus grande nous lie à l'ensemble fédéral canadien.

Le gouvernement entend continuer de chercher dans la réalité de cette double solidarité du Québec avec le continent nord-américain et le Canada un appui à ses politiques de développement économique et social.

La croissance économique, l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et l'affirmation culturelle de la collectivité constituent les besoins prioritaires de la société québécoise.

Economic growth, improvement of the quality of life of the citizen and cultural assertion of the people as a whole are the first requirements of Quebec society.

Tout modèle de développement du Québec doit être axé sur les réalités et les besoins de notre société, C'est un tel modèle que le gouvernement entend suivre et vous proposer de réaliser au cours de cette Législature.

La croissance de la main-d’œuvre et l'arrivée des jeunes sur le marché du travail se poursuivront encore quelque temps à un rythme accéléré et conditionneront la politique économique du gouvernement. Ainsi, le gouvernement développera sa politique de promotion des investissements publics et privés précisément pour répondre à ce besoin particulièrement pressant du Québec.

Dans notre monde moderne, c'est la prospérité qui donne la mesure de la force réelle d'une collectivité en même temps qu'elle détermine le degré de liberté et de sécurité dont jouissent les citoyens qui y vivent. C'est de cette même prospérité que dépend l'élargissement véritable de la marge de manœuvre dont dispose l'État pour répondre aux besoins sociaux et culturels de la société. Toute politique de développement pour être menée à bien suppose des ressources financières suffisantes que seule la prospérité peut garantir.

Les objectifs majeurs de la politique économique du gouvernement qui seront soumis à votre attention au cours des prochaines années seront les suivants: le renforcement de la structure industrielle, l'accroissement de la rentabilité pour le Québec de la mise en valeur de ses richesses naturelles, la modernisation de l'économie agricole, la promotion de l'industrie touristique et l'amélioration de l'infrastructure économique et des systèmes de transport.

Dans le domaine du développement industriel, vous aurez l'occasion d'adopter des mesures visant à accroître la participation de l'épargne des Québécois au progrès économique du Québec de façon à maintenir un juste équilibre entre les investissements québécois et les investissements étrangers. Le gouvernement entend également mettre davantage à contribution l'ensemble des instruments collectifs et publics de développement économique ainsi que des institutions québécoises tel le mouvement coopératif. Des programmes nouveaux seront élaborés pour améliorer la qualité de la formation économique des Québécois, la recherche économique et industrielle et d'une façon générale, l'ensemble des services techniques fournis à la petite et moyenne entreprise ainsi qu'aux commerçants et artisans.

Le Québec est un territoire privilégié tant par l'abondance que par la diversité de ses ressources. Cette Législature sera appelée, à prendre des mesures extrêmement importantes, afin de réévaluer et de moderniser les politiques de mise en valeur des richesses naturelles Vous aurez l'occasion d'adopter une nouvelle politique forestière afin d'obtenir une utilisation maximale des ressources de la forêt pour le plus grand avantage des Québécois. Vous aurez à étudier le problème de la transformation en produits finis du minerai extrait sur le territoire québécois et celui de la participation des Québécois au sein des entreprises multinationales engagées dans la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Le gouvernement entend également répondre aux besoins pressants de l'agriculture québécoise afin de l'adapter aux conditions de notre monde moderne et de permettre aux agriculteurs de disposer d'un revenu suffisant. Le gouvernement vous soumettra, à cette fin, un programme complet et cohérent de développement de l'agriculture comprenant, entre autres, un plan de zonage du territoire agricole la révision globale des politiques de crédit agricole, la diversification des productions et le développement du secteur agro-alimentaire. Une attention particulière sera accordée au problème de la sécurité économique de l'agriculteur et de sa famille et à la question de la formation de la main-d’œuvre agricole et de l'établissement des jeunes sur les fermes.

Le tourisme constitue la deuxième plus grande industrie du Québec. Le gouvernement entend reconnaître d'une façon non équivoque la richesse du potentiel touristique du Québec, en vous proposant de nouvelles mesures de développement de cet important secteur économique.

Le problème de la diffusion de la prospérité sur l'ensemble du territoire constitue l'une des grandes responsabilités des États modernes. Des négociations sont actuellement menées avec le gouvernement fédéral afin d'accroître l'efficacité de nos politiques de développement régional et, au terme de ces rencontres, cette Assemblée sera appelée à étudier les nouveaux programmes qui seront élaborés, avec la participation de tous les intéressés, en vue de réduire les disparités régionales sur le territoire québécois.

Un modèle de développement axé sur la croissance économique favorise nécessairement l'amélioration de la qualité de vie du citoyen. La prospérité ne peut toutefois pas répondre à elle seule à l'ensemble des besoins des individus, non plus qu'à la nécessité qu'il y a de maintenir un juste équilibre dans le développement de la collectivité.

Sur le plan de la qualité de la vie démocratique, cette Législature sera appelée à continuer la réforme de l'ensemble de notre système électoral, à reconnaître aux partis politiques un statut véritable dans la société et à leur fournir les ressources nécessaires pour les aider à assumer la responsabilité d'assurer la permanence de la participation du citoyen à la vie démocratique.

Le gouvernement soumettra à votre attention une charte québécoise des droits de l'homme, qui assurera la protection des libertés fondamentales du citoyen. Vous serez également appelés à adopter une réforme importante des tribunaux et de la magistrature, à créer un tribunal de la famille et à améliorer la qualité des services policiers.

Dans le monde moderne, ce sont surtout les droits économiques et sociaux qui déterminent la qualité de vie du citoyen. Les politiques de justice et de promotion sociale donnent désormais la mesure du respect qu'une société porte à la liberté et à la dignité humaine.

In the modern world, the quality of life of the citizen is mainly determined by economic and social rights. Henceforth, the respect in which freedom and human dignity are held by a society will be measured by its policies for social justice and advancement.

Cette Législature aura l'occasion de poursuivre et de consolider l'imposante réforme de la politique sociale du Québec entreprise depuis quelques années. Vous serez appelés à poser des gestes décisifs afin de doter le Québec d'une politique cohérente et dynamique de sécurité du revenu pour répondre aux besoins des citoyens et des familles québécoises. Dans le domaine des services de santé et des services sociaux, vous aurez à adopter des mesures pour accroître la qualité, l'efficacité et l'accessibilité de tous les Québécois à l'ensemble de ces services. De nouveaux programmes sociaux viendront répondre à des besoins spécifiques du milieu québécois, telles que les garderies d'enfants. La protection offerte aux consommateurs sera accrue et étendue à des domaines comme ceux des activités financières et immobilières de l'assurance-automobile et des produits alimentaires. Les mécanismes et les règlements de protection du consommateur seront réévalués dans la perspective d'une plus grande efficacité.

Le système d'éducation du Québec est maintenant en place depuis près d'une dizaine d'années. Vous aurez à voir à ce que les structures que la société québécoise s'est don nées en matière d'éducation ne fassent pas perdre de vue l'objectif fondamental de la réforme de l'éducation, c'est-à-dire la formation de l'étudiant. Aussi vous serez appelés à humaniser davantage notre système d'éducation par une plus grande décentralisation et l'instauration d'un type nouveau de relations entre les étudiants, enseignants, administrateurs scolaires et parents.

La tenue, à Montréal, des Jeux olympiques de 1976 vous amènera à porter une attention particulière au développement des activités sportives et des services de loisirs pour toutes les catégories de citoyens et dans toutes les régions du Québec. Le gouvernement entend maintenir un sain équilibre entre les objectifs de croissance et de protection de l'environnement.

The Government intends to maintain a healthy equilibrium between the objectives of economic growth and protection of the environment.

Loin de se contredire, ces deux objectifs sont, en fait, complémentaires puisqu'ils cherchent, l'un et l'autre, à humaniser l'ensemble des conditions de vie des individus. La présente Législature sera appelée à s'intéresser de très près à ces problèmes de protection de l'environnement physique et humain et qui prennent de plus en plus d'importance dans notre société industrielle. Dans cette même perspective, vous aurez à adopter des mesures importantes pour résoudre les problèmes pressants des municipalités et développer la politique d'habitation, de logement et d'urbanisme du Québec.

Les programmes de formation professionnelle de la main-d’œuvre seront accrus et mieux intégrés aux autres éléments de la politique sociale afin de faciliter l'adaptation des travailleurs québécois aux conditions changeantes du marché du travail. Vous serez également appelés à réévaluer notre législation en matière de relations de travail autant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Le problème de la sécurité culturelle des Québécois francophones est, depuis quelques années, au cœur du débat politique.

L'avenir culturel des Québécois francophones commande que le gouvernement apporte sans tarder les réponses pertinentes. La présente Législature sera appelée à adopter des mesures qui garantiront le respect des droits de la majorité linguistique tout en assurant à la minorité un traitement juste et équitable.

Le français se verra reconnaître un statut conforme à l'importance de la population francophone du Québec, et ce dans toutes et chacune des sphères d'activité de la collectivité.

Dans la poursuite de son objectif de souveraineté culturelle, le gouvernement intensifiera son action dans trois autres domaines vitaux de l'avenir culturel des Québécois.

Premièrement, le développement des relations du Québec avec les pays de la communauté francophone et particulièrement le renforcement des échanges culturels et techniques avec la France. Deuxièmement, l'accroissement substantiel des programmes et des ressources financières consacrés à la création artistique et à la diffusion de la culture. Troisièmement, la reconnaissance, par le reste du Canada, de la responsabilité particulière du Québec en ce qui concerne la permanence et le développement de la langue et de la culture françaises. Le Québec ne peut abandonner à d'autres cette responsabilité et il doit obtenir les garanties constitutionnelles nécessaires à cette fin. Dans les questions culturelles, les centres de décision dont le Québec a besoin pour sa sécurité culturelle doivent lui être transférés, notamment dans le secteur des communications. Flexible quant à la forme, la position du Québec sera ferme et déterminée quant au fond, et le gouvernement compte sur la collaboration de cette Assemblée pour mener à terme sa politique d'indépendance culturelle.

Le gouvernement s'est préoccupé, au cours des dernières années, de tirer avantage des possibilités du fédéralisme sur le plan du développement du Québec. L'amélioration générale de la situation économique et sociale témoigne de la capacité du fédéralisme canadien de se faire un instrument privilégié de développement pour le Québec.

Au cours de la présente Législature, le gouvernement, dans ses relations avec le gouvernement fédéral, placera au premier rang de ses préoccupations les questions suivantes:

1. le financement de la fédération et l'instauration d'un meilleur équilibre fiscal

2. le respect par le gouvernement fédéral de la juridiction des provinces et des situations et priorités propres à chacune des régions du pays et, singulièrement pour le Québec, une reconnaissance réelle de sa personnalité culturelle particulière;

3. l'amélioration des mécanismes de concertation et de consultation entre les différents niveaux de gouvernement surtout en matière économique et sociale, et

4. la modernisation et la révision de la constitution canadienne.

Cette première session de la trentième Législature vous permettra d'étudier un nombre restreint de projets de loi qui revêtent, cependant, pour les Québécois, une importance exceptionnelle.

This first session of the thirtieth Legislature will enable you to study a limited number of bills, which are, however, of exceptional importance for the population of Quebec.

Le Québec a réalisé, au cours des dernières années, une réforme imposante de l'ensemble de sa politique sociale. L'adoption des lois de l'assurance-hospitalisation et du régime de rentes, la création du ministère des Affaires sociales, la mise en place d'un régime d'assurance-maladie, et d'assurance-médicaments, la Loi de l'aide sociale et la réorganisation des services de santé et des services sociaux ont été les éléments majeurs de cette réforme sociale.

Le gouvernement vous proposera de réaliser, au cours de cette première session, une étape majeure de la politique québécoise de sécurité du revenu. Un nouveau programme universel d'allocations familiales sera soumis à votre attention, afin que les familles québécoises puissent profiter, dès le 1er janvier 1974, des sommes d'argent considérables qui y sont consacrées. Ce nouveau régime d'allocations familiales comporte également des modifications importantes au programme d'aide sociale et instaure un meilleur équilibre entre les prestations d'aide sociale et le salaire minimum.

Par cette nouvelle politique, le gouvernement cherche à garantir à chaque citoyen les ressources minimales pour satisfaire à ses besoins essentiels, à compenser plus adéquatement les charges familiales reliées à la présence des enfants et à améliorer les perspectives de promotion des individus et des familles.

Cette réforme impliquant un budget global de plus d'un milliard de dollars par année donne suite à une entente intervenue avec le gouvernement fédéral. C'est le gouvernement du Québec qui déterminera lui-même la façon dont seront dépensées les sommes consacrées au programme d'allocations familiales et d'aide sociale et ce, en fonction des conditions propres et des besoins particuliers des Québécois.

Un projet de loi vous sera également présenté en vue d'établir le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Les conventions collectives de travail 1972-1975 et certains décrets tenant lieu de conventions collectives prévoient qu'il y aura un tel régime de retraite.

Un protocole d'entente en date du 4 mai 1973 a été conclu avec les représentants des employés établissant les modalités du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Vous serez appelés à adopter une loi concernant le louage de choses et la création d'une Chambre des loyers à la cour Provinciale de façon à assurer un équilibre plus sain entre les droits des locateurs et des locataires.

Cette première session de la présente Législature vous permettra également d'adopter d'autres projets de loi qui, bien que de portée plus limitée, doivent néanmoins être étudiés maintenant: telles les lois modifiant certaines lois fiscales la Loi de l'expropriation, la Loi des tribunaux judiciaires, la Loi du régime de rentes et la Loi de l'Hydro-Québec.

Le gouvernement souhaite que la commission permanente de l'Assemblée nationale sur la réforme électorale reprenne ses travaux afin d'en arriver le plus tôt possible à des propositions concrètes et pratiques de modernisation de notre système électoral, notamment en ce qui concerne la Loi électorale proprement dite, les modalités du financement des partis politiques, les questions liées au mode de scrutin, le statut des officiers d'élections, la confection et la révision des listes électorales permanentes, la contestation des élections et l'ensemble des mécanismes de contrôle et de surveillance.

Le gouvernement poursuit les efforts entrepris dans le passé de manière à appliquer les objectifs qu'il s'est fixés pour sa politique énergétique que ce soit du point de vue de la sécurité d'approvisionnement, des diverses formes d'énergie disponible ou du développement de ce secteur avec les effets d'entraînement qu'il suscite.

Dans les mois qui viennent, le gouvernement tentera par tous les moyens d'assurer que le Québec dispose notamment de pétrole brut et de produits pétroliers en quantité suffisante compte tenu de la situation actuelle. À cette fin, des dispositions sont et seront prises en collaboration avec les autres gouvernements au Canada et avec l'industrie pour satisfaire les besoins essentiels de tous les consommateurs.

Il nous apparaît essentiel, avec l'évolution des disponibilités des ressources énergétiques en Amérique du Nord et dans le monde, de développer au maximum les ressources québécoises et c'est ce que le gouvernement a entrepris en proposant et en réalisant la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du Québec.

Dans un autre ordre d'idées, le gouvernement est présentement saisi d'un dossier auquel il attache une importance particulière: celui de la liberté d'information.

Les questions liées à la liberté d'information dans une société moderne sont toujours extrêmement complexes tant est vital pour la qualité de vie démocratique dans une société le rôle de la presse,

Au cours de cette première session, cette Assemblée sera appelée à suivre de près l'évolution de ces deux dossiers prioritaires du gouvernement sur les questions énergétiques et sur celui de la liberté d'information.

This Assembly will be asked during this first session to keep very close abreast of developments in these two matters of foremost concern to the Government, namely the energy problem and the freedom of information.

Je sais que vous ne ménagerez aucun effort pour faire en sorte que la présente Législature permette au Québec de progresser et de se développer afin d'accroître la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens et de permettre à notre collectivité de continuer de s'affirmer.

I am confident that you will spare no effort to see that this Legislature will enable Quebec to progress and develop for the improvement of the quality of life of all its citizens and to enable our society to continue to assert itself.

Madam and Gentlemen of the National Assembly, may God enlighten you in your deliberations and bless Quebec and its people.

Madame et messieurs de l'Assemblée nationale, je prie Dieu de vous éclairer dans vos délibérations et de répandre l'abondance de ses bienfaits sur le Québec et sur ceux qui l'habitent.